

APPEL A PROJETS

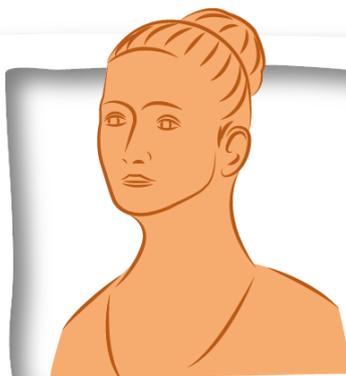
« E SO VITE FACENU A NOSTRA STORIA —

LEURS VIES FONT NOTRE HISTOIRE »

ANNEE SCOLAIRE 2020-2021



Pasquale Paoli



Maria Gentile



Danielle Casanova



Napoleon Bonaparte

1. Le contexte

Il existe en Corse une multitude de personnages historiques célèbres ou moins connus. La valorisation de ces femmes et de ces hommes remarquables est importante. Elle permet de perpétuer la mémoire de nos villages, mais aussi de mieux connaître l'histoire de notre île. Elle constitue aussi une étape de la réappropriation de cette histoire trop souvent méconnue ou ignorée et peut être également un vecteur de développement du tourisme patrimonial dans tous les territoires de la Corse.

Au cours de la 3^{ème} session extraordinaire des 29 et 30 juin 2017, l'Assemblée de Corse a voté la proposition de « L'ASSEMBLEA DI I ZITEDDI » portant création d'une journée d'échanges entre les écoles, les collèges et les lycées relative à la valorisation des personnages historiques insulaires. L'objectif de cet appel à projets est donc la mise en œuvre de la motion adoptée. Il s'agit de donner les moyens aux établissements candidats afin qu'ils puissent réaliser un projet de valorisation d'un personnage historique de Corse qui sera présenté lors d'une journée d'échanges qui se déroulera en fin d'année scolaire 2020-2021.

2. Nature du projet présenté

L'appel à projets concerne les élèves des écoles, collèges ou lycées de Corse, publics ou privés. Les candidats sont invités à produire une œuvre collective sur tout support valorisant un personnage historique de Corse. Il pourra s'agir par exemple d'un tableau, d'une bande dessinée, d'un film, d'une animation, d'un site internet... l'œuvre pourra être dessinée, écrite, chantée, jouée... en langue corse et/ou française.

La localisation géographique de l'établissement ne doit pas constituer une contrainte dans le choix du personnage à valoriser. Une grande liberté est laissée aux candidats qui pourront sélectionner, en motivant leur choix, des personnages ayant vécu hors de la commune de rattachement de leur établissement. Des groupes d'individus ayant joué un rôle important dans l'histoire d'une commune pourront aussi être valorisés.

Il est à noter que 9 candidatures seront retenues lors de l'édition 2020/2021.

3. Déroulement de l'appel à projets

L'appel à projets sera ouvert du 6 octobre au 4 novembre 2020.

Les candidatures (fiches présentées en annexe) devront être retournées par courrier électronique ou par voie postale au service instructeur de la Collectivité de Corse, au plus tard 4 novembre à minuit.

Entre le 5 et le 12 novembre 2020, la Collectivité de Corse réunira un comité territorial de sélection constitué de représentants de l'Éducation nationale et de la Collectivité de Corse.

Le comité aura pour mission, si le nombre d'inscriptions dépasse les 9 candidatures, de sélectionner les projets reçus.

Les projets sélectionnés recevront une notification de la Collectivité de Corse dès que celle-ci aura procédé au vote de son Budget primitif.

Les candidats sélectionnés s'engagent à venir présenter leur réalisation lors d'une journée d'échange organisée en fin d'année scolaire par la Collectivité de Corse. La durée de cette présentation ne devra pas excéder 10 minutes et donnera suite à des échanges. Il est à noter que l'ensemble des frais occasionnés pour assister à cette rencontre sera pris en charge par l'organisateur dans le cadre de la subvention allouée.

Important : les participants devront être attentifs dans la réalisation de leurs productions à éviter toute représentation susceptible de heurter la sensibilité des plus jeunes. Les supports numériques éventuels audio et/ou vidéo qui seront projetés lors de la journée d'échanges devront être transmis au service organisateur 15 jours avant la date de cette rencontre.

4. Critères de sélections des projets :

Les projets seront sélectionnés à partir des critères suivants.

Le projet :

- la qualité et la précision ;
- la cohérence avec les objectifs de l'appel à projets ;
- l'innovation et l'originalité.

L'approche :

- les méthodes actives et dynamiques favorisant l'émergence de questionnements, les échanges et l'interaction ;
- les projets transversaux (disciplines, supports...).

L'impact et la mobilisation des élèves :

- la nature et la pertinence des supports utilisés ;
- la proposition, à l'appui du projet, d'évènements de restitution, d'outils permettant un rayonnement de l'action auprès de tous les publics.

5. Financement et accompagnement du projet

Les projets retenus bénéficieront chacun, pour leur réalisation et le déplacement à la journée d'échange, d'une aide financière de la Collectivité de Corse de 2 500 €.

La participation financière de la Collectivité de Corse sera versée pour chaque école à la structure gestionnaire et pour les collèges et les lycées directement à l'EPL. Elle servira à financer uniquement les dépenses indispensables à l'accomplissement du projet (prestations, petits matériels, transports, achat d'ouvrages, imprimerie, fabrications diverses...).

Un arrêté attributif de subvention sera communiqué dès le vote du Budget primitif de la Collectivité de Corse.

Le paiement interviendra à la notification de l'arrêté attributif de subvention.

Dès le projet achevé, l'établissement devra obligatoirement transmettre, avant le 30 décembre 2022, un rapport d'utilisation des fonds accompagné de la fiche bilan et de l'ensemble des pièces justificatives (factures acquittées...).

Si le montant total des pièces justificatives fournies est inférieur à 2 500 €, le l'établissement devra procéder au remboursement du solde éventuel de la subvention faisant l'objet d'un ordre de reversement.

En cas de réalisation incomplète ou non conforme dans les délais impartis, la structure devra en informer le service instructeur dans les meilleurs délais par courrier.

Les participants pourront également être accompagnés dans la réalisation de leur projet par des intervenants agréés par l'Éducation nationale, par le réseau Canopé, par des services de la Collectivité de Corse, et par tout organisme spécialisé de leur choix (association culturelle ou historique...).

La collectivité de corse se réserve le droit de diffusion des images captées lors de la journée d'échange.

6. Pièces du dossier de candidature

Pour participer à cet appel à projets, chaque candidat devra compléter la fiche de candidature (annexe 1) et la fiche de droit à l'image (annexe 2) puis les renvoyer :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : vphc@isula.corsica
- soit par voie postale :

Appel à projets 2020/2021

E so vite facenu a nostra storia – Leurs vies font notre histoire

Direction adjointe en charge de l'accompagnement éducatif

et de la vie étudiante

Service des actions éducatives

Hôtel de la Collectivité de Corse

Rond-point du Maréchal Leclerc

20405 BASTIA cedex 9

<i>POUR RAPPEL</i>

À renvoyer avant le 4 novembre à minuit :

1. Fiche de candidature (annexe 1) accompagnée d'un relevé d'identité bancaire + siret (NB : Le budget prévisionnel, inclus dans la fiche de candidature, devra impérativement être établi de façon équilibré)
2. Fiche de droit à l'image (annexe 2).

Remise de la fiche bilan :

1. Fiche bilan (annexe 3) et pièces justificatives à renvoyer avant le 30 décembre 2022.

Complément d'information :

- Projets retenus lors de l'édition 2018/2019 (annexe 4)

Les modèles type de ces documents sont également disponibles en ligne sur le site de la Collectivité de Corse :

www.isula.corsica